

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 26 juin 2025 à Aussonne

CONTACT PRESSE
Service de presse – Toulouse Métropole
service.presse@toulouse-metropole.fr
Tél 05 61 22 21 47

§ FINANCES

Délibération 4.18. Pour anticiper les impacts financiers, Toulouse Métropole adapte son budget 2025 à la nouvelle loi de finances

La décision modificative n°1 du budget principal, faisant office de budget supplémentaire 2025, exprime la volonté métropolitaine de garantir l'équilibre budgétaire tout en intégrant les conséquences de la loi de finances 2025 adoptée en février dernier.

Ce budget supplémentaire répond à un double enjeu : compenser les pertes importantes de recettes (notamment 16 M€ de baisse liée à la TVA) tout en assurant la continuité des investissements structurants sur le territoire. L'impact cumulé de la loi de finances représente une perte de 38 M€, notamment en raison du gel de la dynamique de TVA et de l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Cette décision modificative porte sur 403,5 millions d'euros, répartis entre 319,2 M€ en investissement et 84,3 M€ en fonctionnement.

En fonctionnement, les ajustements budgétaires réalisés permettent de concilier maîtrise des équilibres financiers et maintien des priorités métropolitaines, avec notamment :

- une baisse ciblée des charges (-6,4 M€ de masse salariale, -5,7 M€ de charges générales),
- la prise en compte du dispositif de lissage des recettes fiscales Dilico constituant une perte de ressources pour TM (13,8 M€),
- une révision ciblée des aides et participations, pour un total de -21,76 M€

Ces efforts s'inscrivent dans une volonté de responsabilité financière sans remettre en cause les missions essentielles de la Métropole. Toulouse Métropole confirme sa capacité à financer des projets d'envergure comme l'aménagement du parking du Zénith, le campus santé Oncopôle, ou encore des opérations d'urbanisme et de mobilité.

Enfin, la bonne santé financière constatée fin 2024 – avec un résultat cumulé de 252,9 M€ – permet à Toulouse Métropole de réduire son recours à l'emprunt de 2,4 M€, tout en finançant ses priorités structurantes. La collectivité maintient également un effort de solidarité en abondant la dotation de solidarité communautaire (+0,25 M€) et en réaffectant les excédents de ses budgets annexes (dont +11,5 M€ issus du budget Infrastructures Métropolitaines de Télécommunication).

La Métropole réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre les investissements structurants tout en s'adaptant à un contexte financier contraint. Cette décision budgétaire traduit l'engagement à maintenir le cap sur les grands projets urbains, la transition écologique, et la performance des services publics.

Délibération 4.33. Plan climat: 12 nouveaux projets de + financés grâce au fonds de concours métropolitain

Dans le cadre de son [Plan Climat](#), Toulouse Métropole a créé en 2022 un fonds de concours métropolitain, doté d'une enveloppe de 10M€ sur la période 2022/2026. Il participe au financement de projets en lien avec la transition écologique, avec un plafond à 50% du coût total pour chaque projet.

Pour bénéficier du fonds, chaque projet porté par les 37 communes de la Métropole doit répondre à l'un des critères suivants :

- rénovation énergétique ou construction neuve s'inscrivant dans une démarche environnementale,
- production d'énergies renouvelables,
- végétalisation / désimperméabilisation des sols,
- contribution au Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM)

Instance chargée du choix et de la répartition financière des projets, le comité d'engagement du fonds a retenu 12 projets supplémentaires dans 12 communes de la Métropole, pour un total d'environ 1,4M€ alloués cette année.

À ce jour, 76 % du volume global de l'enveloppe du fonds de concours a été attribué, soit 7,6 M€.

Adopté en 2019, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixe les objectifs de la Métropole en matière de transition écologique. Parmi eux, figure la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

§ COHÉSION SOCIALE

Délibération 6.16 Une appli pour les jeunes métropolitains

"Jeune En Métropole" c'est le nom officiel de JEM, la toute nouvelle appli JEM créée pour les jeunes habitants de Toulouse Métropole. Elle doit accompagner leur émancipation en tenant compte de leur situation financière, en leur donnant accès à une vie culturelle et sociale diversifiée et en leur faisant découvrir les dispositifs, services et offres qui existent sur le territoire de la métropole.

JEM est une appli mobile téléchargeable gratuitement par les jeunes, âgés de 15 à 25 ans, qui étudient, travaillent ou vivent sur le territoire de la Métropole. Les fonctionnalités et le design de l'appli JEM ont été pensés et co-construits avec des jeunes volontaires.

Plusieurs fonctionnalités innovantes :

- Leur permettre d'accéder à des offres publiques institutionnelles et privées (dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs) qui existent sur les 37 communes
- Géolocaliser les offres, services, projets et dispositifs de manière différenciée selon les communes
- Avoir une interface avec les différentes plateformes publiques existantes comme « Je participe » et « Toulouse Métropole Emploi ») ou des partenaires
- Faire la promotion du Conseil « Jeune En Métropole » et les Ambassadeurs
- Prévoir une fonctionnalité de média, via les réseaux sociaux, permettant la transmission d'informations sur les stages, offres d'emploi, messages de prévention et bons plans sorties, adaptés à la diversité du public ciblé
- Poursuivre la démarche participative des jeunes dans l'animation de l'Appli, à travers la mise en place d'un Comité d'inspiration.

§ CULTURE

Délibération 8.1. Toulouse Métropole, Tisséo et le Metronum soutiennent les éditions 2025 et 2026 du Rose Festival

Dans le cadre du Rose Festival qui se tiendra au MEETT - Parc des Expositions et Centre de Conventions, à Aussonne, en août 2025 et 2026, Toulouse Métropole, Tisséo et le Metronum conjuguent leurs savoir-faire pour faciliter les déplacements des festivaliers et accompagner Rose Festival dans l'organisation de la manifestation.

- Toulouse Métropole mettra gracieusement à disposition des organisateurs un parking de 1600 places à proximité du lieu du festival (Beauzelle). L'aménagement de ce parking a été réalisé en 2023 par la Collectivité.
- Afin d'encourager les festivaliers à utiliser les transports en commun, Tisséo mettra en place des navettes bus dédiées assurant une liaison directe Arènes <> MEETT.

La fréquence des lignes A et B du métro sera renforcée en soirée (environ 1 min) et l'amplitude horaire étendue avec les derniers départs vendredi et samedi à 3h45, dimanche à 1h00.

La fréquence des rames de tramway sera renforcée (toutes les 5/6 min de 14h à 21h et 4 à 5 renforts à partir de 21h30) et l'amplitude horaire étendue en fonction

des soirées (dernier départ 45 min après fermeture du festival). Une rame de tramway sera intégralement habillée aux couleurs du Rose Festival.

Le Metronum contribuera à la réussite du Rose festival en valorisant de jeunes artistes locaux sur une scène tremplin jeunes talents. Un évènement autour de ces jeunes talents sera organisé pendant les éditions 2025 et 2026 du festival.

§ MOBILITÉS

Délibérations 11.1 et 11.2. Soutenir la prévention et la sécurité routière

Malgré un contexte budgétaire fortement contraint, Toulouse Métropole a choisi de maintenir son soutien aux associations qui mènent des actions de sensibilisation et de prévention routière, que ce soit auprès du monde professionnel, alors que le risque routier reste le premier facteur d'accident mortel au travail, ou du grand public. Elle attribue une subvention de 1.000 € pour l'année 2025, identique à 2024, à l'association Club entreprises sécurité routière Toulouse Garonne qui mène des actions de sécurité routière à destination des employés.

Une subvention de 1.800 € (montant identique à 2024) est également attribuée à l'association Prévention routière qui mène de nombreuses actions, notamment en milieu scolaire. Ce Pass, au prix de 20 € pour une validité de 12 mois, permet un accès à des tarifs réduits dans l'ensemble des établissements culturels et activités partenaires.

§ CONTRACTUALISATION

Délibération 9.1. Adoption d'un contrat de réciprocité entre Toulouse et Lannemezan

Toulouse Métropole s'engage dans une dynamique de coopération territoriale avec des collectivités de tout type: Métropoles, Départements, intercommunalités. Des accords existent avec des territoires en milieu urbain (Montpellier Métropole, Grand Narbonne etc.) ou rural (coteaux du Comminges, pays de l'Armagnac etc.)

Un accord tripartite de + est signé entre la communauté de communes du Plateau de Lannemezan, la Mairie de Lannemezan (dans les Hautes-Pyrénées) et Toulouse Métropole. Ce nouvel engagement répond à plusieurs objectifs :

- nouer de fortes relations entre les acteurs économiques et les entreprises des deux territoires, en particulier pour développer l'hydrogène dans l'aéronautique (cf. [Technocampus de Franczal](#)),
- développer la coopération grâce au tourisme,

- promouvoir le partage de connaissances sur les thèmes de la transition environnementale et du logement.

Cet accord s'inscrit dans le prolongement des partenariats engagés en 2022 avec Tarbes Lourdes Pyrénées et avec le [Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées](#), signé fin 2024.

§ ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Délibération 12.1. Agir avec ambition pour réduire ses déchets

Engagée dans une politique de réduction des déchets produits sur son territoire, Toulouse Métropole a mené une vaste concertation publique pour élaborer son 3ème Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (2025-2030).

Ce programme définit les actions prioritaires à mener pour les prochaines années afin de réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 20% en 2030 par rapport à 2010, soit 383 kg par habitant contre 472 kg en 2010. Cet objectif est plus ambitieux que celui imposé par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), fixé à -15 %.

Le plan d'actions pour y parvenir s'articule autour de cinq thèmes :

- Accompagner le changement (ex□: poursuivre l'opération C'est décidé, on réduit nos déchets□; sensibiliser les usagers professionnels à la réduction de leurs déchets...)
- Favoriser la gestion de proximité des biodéchets (ex□: distribution de composteurs individuels□; poursuivre le déploiement du compostage collectif□; favoriser le broyage des déchets végétaux in situ, former les habitants au jardinage écologique ...)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (ex□: accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable...)
- Promouvoir la consommation responsable (ex□: favoriser le réemploi grâce à une collecte dite « préservante□», qui préserve au mieux l'état de l'objet collecté, favorisant ainsi sa remise en état et son réemploi; déployer la prime réparation, soutenir le développement de solutions de consigne...)
- Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres (ex□: former les agents et les élus à la prévention des déchets□; exemplarité des manifestations et évènements avec la mise en place d'une charte Évènement écoresponsable...).

§ INTERNATIONAL

Délibération 4.35. Toulouse Métropole renforce sa solidarité avec l'Ukraine

La Ville de Kyiv, qui est jumelée avec la Ville de Toulouse depuis 1975, a fait part à Toulouse Métropole du manque d'équipements auquel elle est confrontée, et plus particulièrement en véhicules utilitaires.

Toulouse Métropole dispose de quatre véhicules, dont elle n'a plus l'usage, et qu'elle envisageait de céder.

En témoignage de solidarité, il a été proposé au Conseil de Toulouse Métropole de faire don de ces véhicules à la Ville de Kyiv pour répondre à ses besoins dans un contexte d'urgence et dans la situation de guerre que connaît son territoire.

Délibération 14.1 Toulouse Métropole renouvelle sa coopération avec Casablanca

Un premier accord de coopération a été signé en 2017 entre Casablanca* et Toulouse autour notamment du développement économique, des échanges universitaires, de l'Aéropostale, l'aéronautique et le spatial, de l'environnement, et de l'éducation et du sport.

Cet accord, qui s'est terminé en 2020, a permis de créer des conditions favorables à des échanges équilibrés et a donné lieu à des réussites concrètes : échanges entre les Muséum des deux villes, renforcement du partenariat avec Toulouse Business School avec la construction d'un nouveau campus en 2025 dans le quartier de Finance City de Casablanca, deux projets financés au Maroc via le dispositif de la loi Oudin, en 2019 et 2020, pour la construction d'un château d'eau et pour faciliter l'accès à l'eau potable, etc.

Toulouse Métropole et Casablanca souhaitent renouveler cet accord, qui sera signé lors d'une mission du Président à Casablanca en juillet prochain. Ce nouvel accord de coopération, d'une durée de 3 ans, portera plus spécifiquement sur la formation dans le secteur aéronautique, la coopération universitaire, la coopération muséale et culturelle, le sport, la gestion métropolitaine de l'environnement et les biotechnologies.

**Casablanca, première ville du Maroc avec plus de 4 millions d'habitants, est la capitale économique du pays. Elle abrite plus de la moitié des usines du pays et représente plus d'un tiers des échanges extérieurs. Enfin, elle bénéficie d'infrastructures modernes, incluant un réseau bancaire dense et l'aéroport Mohammed V. Casablanca sera notamment une des villes hôtes de la Coupe du monde de football 2030.*

§ VOIRIE

Délibération 15.1. Approbation de la déclaration de projet de la Jonction Est

Pour accompagner le développement de l'est toulousain et sécuriser les déplacements de chacun (automobilistes, cyclistes, piétons, usagers des transports en communs), Toulouse Métropole porte avec ASF Vinci Autoroutes le projet de Jonction Est, soit la création d'un maillage routier entre l'A61 et la M16. Il comprend la réalisation d'un diffuseur sur le périphérique Est (A61) entre les échangeurs de Montaudran et de Lasbordes, d'une desserte de la zone d'activité de la Grande Plaine, et d'une liaison piétonne et cycles entre l'avenue Marcel Dassault et le chemin de Ribaute.

Après avoir obtenu l'avis favorable de la Commission d'enquête, Toulouse Métropole approuve la déclaration de projet, confirmant ainsi son intention de le réaliser. Elle sera transmise au Préfet de Haute-Garonne afin d'obtenir l'arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP).